

leurs espoirs et les inspire. Ils se tournent vers la Charte et vers les principes directeurs énoncés dans la Déclaration universelle. Ils réclament à grands cris une protection et la réparation des torts qu'ils subissent. C'est à ces peuples que nous devons dédier nos travaux, et c'est en leur nom que nous devons agir. Nous ne nous attendons pas à ce que d'autres gouvernements viennent nous remercier avec effusion de les avoir critiqués. En revanche, nous tenons à ce qu'ils comprennent les prémisses fondamentales qui sous-tendent nos vues, à savoir que nous sommes passionnément déterminés à donner suite à l'obligation que nous fait la Charte de promouvoir et de respecter les droits de l'homme.